**Charte National du mouvement CIE**

Ce document constitue le centre du projet de **Conscience et Impact Écologique** en tant que mouvement national. Il met en avant les valeurs et les méthodes d’action devant se retrouver dans l’ensemble des associations se revendiquant de celui-ci tout en précisant les aspects administratifs et gouvernementaux. Ainsi, il doit être approuvé et respecté par l’ensemble des structures locales.

# Les valeurs

Une association se réclamant du mouvement CIE se doit de respecter les valeurs et l’ambition qui motivent son existence. Celles-ci sont, selon nous, indispensables à la réalisation d’une transition écologique la plus rapide et souhaitable possible.

* S’accorder sur le caractère indispensable de la responsabilisation des individus à travers :
* La déconstruction de préconçus en matière d’écologie
* L’évolution de nos modes de vie en matière d’alimentation, de gestion des déchets, de consommation d’énergie et, plus généralement, de consommation.
* L’importance de l’investissement associatif en vue d’un changement sociétal
* Considérer l’économie productiviste et consumériste comme principale responsable de la destruction sociale et environnementale de notre société et ainsi refuser tout projet de société mettant en avant les seules solutions techniques ou oblitérant la responsabilité de la croissance économique.
* Défendre l’idée que la dégradation de l’environnement et la raréfaction des ressources constituent le point central de la crise sociétale que nous traversons depuis plus de 40 ans.

# Les modalités

Un réseau national se doit de mettre au clair l’organisation à adopter localement en matière de ressources financières, matérielles et humaines mais aussi dans la délimitation de son activité. Les groupes locaux doivent donc respecter :

* Le projet associatif (cf document) qui doit être suivi même si les cadres d’actions restent riches. Les groupes sont encouragés à développer de nouvelles formes d’animation à condition d’équilibrer :
* L’envie d’agir ;
* La capacité d’agir ;
* L’accompagnement.

NB : les animations doivent être facturées au regard des prix fixés par le Conseil d’Administration.

* La mise en commun des ressources matérielles, financières et humaines. En produisant un justificatif adéquat, il sera possible pour un groupe d’intégrer dans son budget une aide d’un autre groupe plus solide financièrement. De la même façon, un événement majeur pourra tout à fait recevoir le renfort de bénévoles d’autres départements.
* Un fonctionnement garanti par l’engagement bénévole avant tout. Ainsi, le rôle des salariés doit être minoritaire.

# Gouvernance nationale

Le mouvement est dirigé par un Conseil d’Administration composé de 30 membres au maximum. Cet organe est le seul apte à décider des orientations nationales. Il ne peut tenir séance qu’à condition de réunir le Corum qui correspond à la moitié des membres élus.

Le Conseil d’Administration élit en son sein un Bureau National composé de :

* Un·e Président·e Général·e
* Un·e Vice-Président·e Général·e
* Un·e Trésorier·e Général·e
* Un·e Trésorier·e Adjoint·e Général·e
* Un·e Secrétaire Général·e
* Un·e Secrétaire adjoint·e Général·e

# Gouvernance locale

Les caractéristiques des gouvernances locales sont les suivantes :

* La déclaration juridique du groupe local n’est possible que lorsque celui-ci réunit un minimum de 20 adhérents et mène des actions bi-mensuelles.
* La liberté dans la composition du Bureau local. Il doit être compris de 2 à 6 membres. Il reste cependant indispensable que le président soit également le référent auprès du mouvement national. Celui-ci n'étant pas obligatoirement administrateur.
* Un rapport faisant état du groupe local devra être envoyé au Conseil d’Administration à la veille de chacune de ses réunions.

**Ce document doit être approuvé par les présidents des groupes départementaux chaque année lors de l’Assemblée Générale annuelle.**

Groupe du Rhône Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Président : Floyd Novak

Groupe du Vaucluse Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Président : Floyd Novak

Groupe de l’Isère Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Présidente : Nassima Remouche

Groupe du Nord Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Président : Esteban Delmer

(donne pouvoir à Charlotte Plocica)

Groupe du Bas-Rhin Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Président : Paul Chrétien